

REVEST

du Bion infos



Bulletin municipal du Revest du Bion

n°16 - janvier 2009

Edito

En cette année qui commence, la tradition voudrait que je débute cet édito par vous présenter mes vœux, mais un événement qui a plongé dans la tristesse l'ensemble de l'équipe municipale, employés et élus, me fait déroger à cette coutume.

En effet, Jean Bringard, employé communal, nous a quittés le samedi 17 janvier.

Jean-Jean était un homme sensible et timide qui masquait ses qualités derrière une carapace le faisant paraître pour un personnage rustre et ombrageux. Mais dès que l'on grattait un peu ce vernis, on découvrait rapidement un être sympathique, cultivé et intelligent, vérifiant ainsi les adages annonçant qu'il ne faut pas se fier aux apparences et que les gens gagnent à être connus ! Sa famille n'étant pas présente, je remercie les Revestoises et les Revestois qui l'ont accompagné une dernière fois, au départ du corps de la chambre funéraire et au crématorium de Manosque .

Salut Jean-Jean, ceux qui te connaissaient savent que tu étais un « Mec bien » !

Mais la vie continue, aussi en mon nom et au nom du conseil municipal, je présente nos meilleurs vœux :

À vous qui animez et faites vivre notre village, associations, commerçants, artisans, agriculteurs, employés communaux et personnes en activité,

À vous qui êtes dans la peine, dans les difficultés de santé et dans la solitude pour que vous retrouviez le chemin de l'espoir,

À vous tous, habitants de notre commune, pour que cette année soit heureuse, paisible et épanouissante.

Et n'oublions pas qu'en ces temps de crise économique, crise entraînant automatiquement une crise sociale, entraide et solidarité doivent reprendre tout leur sens dans notre société !

Bonne année à tous.

Raymond Le Moign.

Sommaire

Aux Administrés	page 2
Communauté	page 3
Solidarité	page 3
Lecture pour Tous	page 4
Devoir de Mémoire	page 5
SDI S 04	page 6
Formation des jeunes	page 7
Artisanat	page 8
Marché de Noël	page 8
Etat Civil	page 8

Agenda

Février

Loto de l'Age d'Or : le 8,

Loto du Comité des Fêtes : le 14,

Aïoli de l'Age d'Or : le 25 .

Mars

Poésies de la bibliothèque: le 6,

Bol de riz **Comité paroissial : le 7,**

Paris-Nice traverse la commune,
le 13, entre 13h30 et 14h20 .

Repas de la chasse : le 14,

Loto du Comité des Fêtes : le 21,

Aïoli du Foyer Rural : le 28,

Thé dansant de l'Age d'Or : le 29.

Avril

Loto inter associations : le 4,

Thé dansant de l'Age d'Or : le 19,

Repas du Comité des Fêtes : le 25.

La municipalité et ses Administrés ...

Intempéries :

La mairie a reçu de nombreuses requêtes concernant le déneigement suite aux dernières intempéries ! Il semble nécessaire de rappeler les termes de **l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui détermine les compétences du Maire et les devoirs des riverains en période de neige et de gel. L'intervention de la mairie consiste :

☞ **en période de neige :**

à assurer la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques.

☞ **en période de verglas :**

à effectuer le salage ou autre, destiné à assurer la sûreté, la sécurité et la commodité du passage dans les rues et les chemins dont il a la charge sur sa commune.

Les riverains de la voie publique



doivent, pour leur part, prendre des précautions en cas de verglas ou de neige devant leur porte, afin d'éviter qu'un tiers passant ne chute. En règle générale, les riverains doivent balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété, jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire, comme le locataire ou l'us fruitier.

Attention, aucun texte ne fait obligation, au Maire, d'intervenir sur les propriétés privées !

Chiens Errants :

Il est expressément **défendu de laisser les chiens divaguer** sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive !

La mairie est adhérente à la fourrière de Gréoux, et se réserve le droit de faire enlever les animaux gênants.

Attention, les frais de récupération de l'animal s'élèvent à 55 € pour frais de tatouage et 45 € pour frais de gardiennage.

PLU enquête publique :

La commune a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU afin de pouvoir accueillir sur le site du Quarri (près de Tofoulie), une centrale d'énergie solaire à partir de panneaux photovoltaïques.

Sur ce sujet une enquête publique sera ouverte du 23 février au 27 mars 2009. Un affichage à la mairie vous en précisera les modalités exactes !

Réunions publiques:

Les comptes-rendus des séances publiques du Conseil Municipal sont consultables sur le site de la commune : Site : www.revestdubion.fr.

Cimetière :

Les concessions du cimetière Ghibaudo vont être mises en vente prochainement ; des concessions nues ou avec caveau sont disponibles. Merci de vous adresser au secrétariat de Mairie.

Passeport - Carte d'identité :

Tarifs en vigueur au 01/01/09 :
88€ pour les majeurs, 44€ pour les mineurs et 19€ pour les moins de 15 ans.

Tout renouvellement de carte d'identité est soumis à un timbre fiscal de 25€ si l'ancienne carte n'est pas présentée !

La validité reste de 10 ans.

Communauté de Communes du pays de Banon

La CCPB offre un nouveau service de récupération

La communauté de communes du Pays de Banon a signé une convention le 10 novembre dernier avec l'association « Les fils d'Ariane ».

Cette association, basée à Gap, a pour objectif de permettre, à des personnes en difficultés économiques, d'acquérir sur une période de 2 ans, une expérience et une qualification professionnelle.

Son but est de récupérer des articles dont vous n'avez plus usage afin de leur redonner une deuxième vie.

- linge de maison,
- vêtements adultes et enfants,
- articles de maroquinerie,
- chaussures,
- petits jouets pour enfants.

Le dépôt se fait pendant les heures d'ouverture de la déchetterie, auprès du gardien, en sacs poubelle fermés.

Rappel :

- en hiver, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30,
- en été, du lundi au vendredi de 14h à 18h,
- toute l'année, le samedi de 8h à 12h.

**Quartier Le Pous
04150 BANON**

 : **04 92 77 01 66 ou 04 92 73 29 78**

 : **04 92 77 01 95**

e.mail : accueil.espaceculturel@orange.fr ou ccpaysdebanon@wanadoo.fr

Solidarité

115

Numéro d'appel gratuit pour les sans abri,

Le 115 est un numéro d'appel gratuit pour venir en aide aux démunis.

Il assure : un accueil téléphonique, une écoute, une orientation et donne des informations....

Coordination départementale pour améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en situation d'urgence sociale.

DIGNE LES BAINS

SAO Les Epinettes 2 boulevard Soustre
04000 DIGNE LES BAINS
04 92 32 55 49

MANOSQUE

SAO Atelier des Ormeaux 6 rue d'Aubette
04100 MANOSQUE
04 92 87 71 42

Stop Violence guide du 04

SOS Violence conjugale 04 :

04.92.75.35.54

CIDF - Centre d'Information des droits des femmes -18 rue Aubin

04000 DIGNE LES BAINS

04.92.36.08.48

Maison de justice et du droit :

04000 DIGNE LES BAINS

04.92.30.00.50

04100 MANOSQUE - 04.92.72.23.64

ADAV - Bureau d'aide aux victimes -

04100 MANOSQUE - 04.92.72.77.39

Bureau d'aide juridictionnelle : TGI

04000 DIGNE LES BAINS

04.92.31.80.78

DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

04000 DIGNE LES BAINS

...Culture : lecture pour tous...

La bibliothèque municipale.

Située rue des remparts (dans l'ancienne école), le local a été entièrement rénové en début d'année **2008 ; et c'est dans ce cadre agréable que fonctionne** ce service culturel municipal, coordonné par *Nicole LEMOIGN*.

Le fonctionnement est assuré par 7 bénévoles qui ont suivi diverses formations départementales. *Toutes les personnes qui auraient envie de rejoindre ce groupe, seront les bienvenues.* Une formation pourra leur être proposée.

Une importante subvention du CNL (centre national du livre) nous a récemment permis d'acquérir une centaine de très beaux ouvrages documentaires. Ainsi, le fonds documentaire se trouve rajeuni.

La subvention annuelle de la municipalité nous permet d'acheter régulièrement des ouvrages récents. N'hésitez pas à nous faire connaître vos souhaits, de façon à nous orienter dans nos achats.

Lorsque des ouvrages sont donnés à la bibliothèque, nous nous réservons le droit de les intégrer ou non, en fonction de leur état, de façon à offrir aux lecteurs une prestation de qualité.

Le bibliobus passe 3 fois par an et dépose des ouvrages variés. Nous avons la possibilité de réserver des livres, sur demande des lecteurs.

La bibliothèque est ouverte tous les vendredis de **16h30 à 18h30, fermée pendant les fêtes de Noël et les jours fériés.**

L'inscription gratuite s'effectue chaque année, lors de la première visite du lecteur à compter du mois de janvier.

Les ouvrages sont prêtés pour un mois, toutefois, l'emprunteur qui veut garder un livre plus longtemps peut le faire, à condition de nous prévenir.



Tout livre non rendu dans les délais fera l'objet d'un rappel ; en cas de non retour dans les 15 jours suivant ce rappel, le trésor public (perception de **Banon**) facturera l'ouvrage au prix forfaitaire de **20 €**. Ce système a été mis en place à cause du nombre important de livres non rendus.

Chaque lecteur peut emprunter un maximum de **3 livres à chaque visite.**

Depuis le mois de septembre, l'intervention de madame Monique LECOMPTE, de l'association « Cantelire », nous a permis d'entreprendre des séances de lecture pour « bébés lecteurs », tantôt à la crèche, tantôt à la bibliothèque. Cette activité devrait se poursuivre durant l'année 2009.

Nous tenons à souligner le plaisir et la satisfaction que nous avons à constater que l'ensemble des lecteurs représente 18% de la population du Revest ce qui est un pourcentage assez important. Par contre, bien que nous ayons également enrichi notre secteur littérature jeunesse, les jeunes lecteurs, enfants et adolescents, sont rares, et l'âge moyen de notre lectorat reste élevé.

Les bénévoles :

Viviane COLLET, Danielle DENISSE, Huguette RASO, Danièle ROLLOT, Béatrice SOUETRE et Bernadette TAVERNIER.

Dans le cadre du printemps des poètes, la bibliothèque propose un spectacle de chants et textes poétiques :

Spectacle ZAMPARANI ,
vendredi 6 mars à 20h30,
Maison du Temps Libre

...Culture : devoir de mémoire...

Rencontre avec Jean-Pierre Ollier, auteur du recueil :

« Ces Revestois Morts pour la France »

Ouvrage disponible en prêt à la bibliothèque municipale

Bulletin Municipal : Pouvez-vous en quelques mots vous présenter aux lecteurs de notre publication ?

Jean-Pierre OLLIER, résidant secondaire au Revest depuis 1985, que nous avons choisi avec mon épouse pour différentes raisons. Nous n'en regrettons aucune !

BM : Outre le devoir de mémoire que vous soulignez, quels sont les signes qui vous ont poussé à réaliser ce travail ?

JPO : Ne parlons pas de signes, mais plus simplement d'envie. Envie de participer dans la mesure de ses moyens de ses goûts et de ses possibilités à l'histoire d'un village où j'ai choisi de vivre même par intermittence.

BM : Je vous connais passionné de généalogie, cette compétence vous a-t-elle aidé dans vos recherches ? Avez-vous utilisé les logiciels d'Internet ?

JPO : mes modestes connaissances en généalogie ne m'ont pas été très utiles dans le résultat final, par contre oui, l'intérêt que je porte à cette science m'a motivé dans l'exercice, disons dans le travail entrepris.

BM : Quelle méthodologie avez-vous mise en place pour organiser vos recherches ? **fiches d'identité, feuillets matricule, photos diverses.....**

JPO : Au départ, j'ai tout simplement relevé le nom des victimes sur le Monuments aux Morts ainsi que sur la plaque commémorative de l'église. Dès ce moment, avec l'aide d'un vrai revestois, Philippe BERTET, je me suis repéré quelque peu. Par la suite, c'est le registre de l'Etat Civil de l'époque concernée, consulté en Mairie qui a révélé presque tout sur l'identité de ces hommes.

BM : Pourquoi « presque tout » ?

JPO : Parce qu'il y a 2 cas qui, à ce jour, n'ont pas été éclaircis. J'en fais état dans le recueil. Ensuite, auprès des Archives départementales à Digne, où le meilleur accueil nous fut réservé, tous les papiers militaires ont été mis à disposition. Les départements limitrophes ont également été sollicités pour certains sujets. Il faut souligner l'importante collaboration de Jean-Gabriel GIVAUDAN, qui grâce à Internet, a permis de faire un relevé exhaustif de tous les revestois « Morts pour la France » mais qui ne demeuraient plus au village, lors de leur mobilisation. Quant aux documents familiaux conservés et photos confiées, ils ont été aussi rares que précieux.

BM : Quelles sont les autres difficultés rencontrées ?

JPO : le « mur de l'oubli » ! sans vouloir employer de grands mots. Après le mur du silence qui a succédé aux faits de 14/18 à cause de la douleur, il s'est édifié celui de l'oubli. De plus, la plupart de ces jeunes hommes n'avaient pas assuré de descendance. La douleur des uns et l'absence des autres, ne pouvaient engendrer que l'oubli.

BM : Quelles recommandations faites-vous aux futurs lecteurs ?

JPO : Je n'ai rien à recommander, chacun en tirera ses propres enseignements, conclusions ou simples émotions. J'ai effleuré les miens ; le débat peut continuer...

BM : la "grande guerre" a favorisé l'exode rural et participé à l'émancipation des femmes, avez-vous des remarques à ajouter ?

JPO : Non. Elle n'a pas été la seule raison de cet exode, il y a eu 39/45. Depuis plus de 60 ans, l'exode rural ne s'est pas ralenti, bien au contraire. Au sujet de l'émancipation des femmes, 14/18 a fortement favorisé le mouvement, mais elle aurait eu lieu de toute façon. C'était écrit dans l'évolution naturelle des êtres humains. C'est du moins, mon profond sentiment.

BM : Nous vous remercions.



Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les Sapeurs Pompiers : Leurs recommandations et quand les appeler ?

La formation aux premiers secours :

les sapeurs pompiers organisent des formations AFPS, ouvertes et accessibles à tous. La formation dure 10 heures !

Les feux de cheminées :

Dès que vous constatez, une odeur de suie, un ronflement inhabituel, une élévation importante de la température, des étincelles appelez le 18 ou le 112.

Le monoxyde de carbone :

Gaz mortel, incolore et inodore, produit par l'échappement des véhicules dans un garage fermé, et les chauffages d'appoint dans les locaux mal ventilés.

Le feu de forêts :

Appeler le 18 en précisant le lieu où vous vous trouvez. S'il menace votre maison, fermer les portes et les volets en les arrosant, respirer à travers un linge humide et éloignez-vous à l'opposé du sens des flammes

La piscine :

Ne jamais laisser un enfant de moins de 5 ans seul près de la piscine, d'un bassin, d'un abreuvoir ou d'un puits.... Installer une barrière de 1m20 pour empêcher l'accès ! L'apprentissage à la nage peut aussi éviter les drames.

Le bricolage et le jardinage:

Les chutes sont les accidents les plus nombreux : donc, bien choisir son matériel, stable, solide et pratique. Pour tous les outils tranchants, respecter les consignes du fabricant, et porter la tenue de sécurité recommandée.

Le barbecue :

Pour faire des grillades en toute sécurité ; vérifier la stabilité du barbecue, et choisir un emplacement à l'abri du vent, éloigné des arbustes et des constructions inflammables; Ecarter les enfants qui risquent d'être brûlés au visage

L'intoxication aux champignons :

Pour éviter l'empoisonnement, il est important d'apprendre à identifier les champignons comestibles parmi les milliers d'espèces rencontrées en France !

Centre anti-poisons le plus proche :

Grenoble : 04 76 42 42 42 ou

Marseille : 04 91 75 25 25

Le risque d'avalanche :

Pour le ski de randonnée, ne partez jamais seul, munissez-vous de l'appareil ARVA.

Restez sur les pistes ouvertes, balisées et drainées, indiquez votre itinéraire et votre horaire de retour à vos proches.

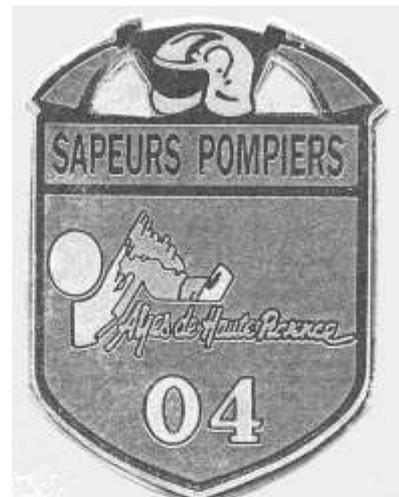
L'hypothermie :

C'est ce que ressent une personne qui est restée trop longtemps au froid (température du corps inférieure à 35°). Mettre la personne au chaud, changer ses vêtements humides pour des vêtements secs, et lui donner une boisson chaude et sucrée.... Si elle perd connaissance, appeler les secours.

Les piqûres d'insectes :

Tous les hyménoptères injectent leur venin au moyen d'un dard, seule l'abeille l'abandonne à l'endroit piqué.

Enlever le dard, ou approcher une source de chaleur du point de piqûre sans toucher à la plaie. Consulter un médecin en cas de réaction générale.



Service Départemental d'Incendie et de Secours



2 Jeunes revestois en formation

Le centre des Jeunes Sapeurs Pompiers de Forcalquier accueille 2 jeunes de notre commune : Erwan BERTET et Flavien BARRUOL, âgés respectivement de 12 et 13 ans. Ils sont tous les deux en première année d'une **formation de 3 ans menant au Brevet de Sapeur**. Cette formation se déroule en plusieurs étapes, un dimanche par mois, au centre de Forcalquier. Elle regroupe une vingtaine de jeunes de 12 à 15 ans de Forcalquier, de Viens, d'Ongles et de Revest du Bion.

Dès 8 h, à l'arrivée, après avoir enfilé le survêtement, les 2 premières heures sont consacrées au sport d'endurance : 2 km en tout terrain, suivis, au stade, de « pompes », d'épreuves de vitesse sur 100 m et 800 m. Cette séance se termine par des entraînements plus techniques concernant la gestuelle, la souplesse, la coordination et la motricité.

De retour au centre, en tenue de pompier, nos jeunes gens entreprennent 2 heures d'études théoriques qui concernent :

- le Ministère de l'Intérieur, sa connaissance et son fonctionnement,
- les Sapeurs Pompiers, leur rôle, leur organisation, les carrières possibles,
- les manoeuvres concernant les feux (en 1ère année)...

Le déjeuner est pris en commun au centre avec les instructeurs.

L'après-midi est consacré à des exercices pratiques sur le parking du Casino. Après un trajet en camion **FPT** (Fourgon-Pompe-Tonne), les jeunes « JSP » exécutent de nombreuses manoeuvres :

- de dérouler-rouler,
- de reconnaissance du matériel,
- de classement des tuyaux en fonction de leur diamètre,
- d'établissement de la lance «M3» ou «M1» selon l'ordre reçu.

Tous ces exercices demandent de la précision et une grande attention de la part des jeunes exécutants. Ils développent aussi le travail en équipe appelée « **BAT** » pour le binôme d'attaque ou « **BAL** » pour le binôme d'alimentation. La réussite des exercices dépend de la bonne entente et de la coordination de ce binôme, par exemple : celui qui est devant tient la lance, alors que le second retient son équipier en vérifiant la position des tuyaux, entre les jambes, sans entraver la progression des 2 sapeurs. L'exercice se termine en remballant les tuyaux.

De retour au centre, les camions sont nettoyés, la séance est évaluée et la journée se termine par un goûter. Ces contrôles continus sont régulièrement notifiés aux jeunes qui savent que 2 évaluations inférieures à 7/20, entraînent leur exclusion de la formation.

Félicitations à nos 2 jeunes revestois qui envisagent leur engagement avec sérieux et enthousiasme !

**« COURAGE ET DEVOUEMENT »
une devise que nos jeunes
comptent bien adopter !**

Echo de l'économie : Artisanat ...

Maçonnerie

Michel BERNARD - rue du Portail - 04 92 77 20 93

Pierre PONTET - La Campanette - 04 92 77 20 02

David SOUMAILLE - Le Coconier - 04 92 77 21 83

Peinture

Denis BERTELLI - rte de Simiane - 04 92 77 20 99

Plomberie – Electricité – Chauffage

Pierre et Jean MARTEL

Le Labouret - 04 92 77 22 28

Serge MONNIER

La Châtaigneraie - 04 92 77 29 86

Menuiserie Aluminium

Vincent MARTEL – Quartier Laye - 04 92 77 27 05

Ebénisterie – Bois – PVC

René JOASSAN – Quartier Laye - 04 92 77 20 30

Travaux Publics

Jacques MAUREL – Les Lests - 04 90 64 14 61

SARL MUS – chem Jean Vincent - 04 92 77 20 73

Travaux Forestiers

Philippe PASERO

Av du Ventoux - 04 92 77 20 35

Toilettage Chiens et chats

Mathilde ROUQUETTE -

Clos des Moissons - 06 85 02 96 71



Marché de Noël 2008 : un essai à transformer !

L'inter associations
du village a organisé
un « marché de
Noël » le 21
décembre dernier :

Une douzaine de
producteurs du terroir
ont répondu présents, en proposant du nougat,
du pain d'épice, des confitures, du foie gras, du
vin, des châtaignes, des sirops, des chocolats
fins, du pain biologique, des bijoux fantaisie, de la
confection garnie de lavande, des écharpes, des
gants et des bonnets ...le tout au son d'une
animation musicale de circonstance !

Les viennoiseries, le café et le vin chaud
offerts par les organisateurs ont été d'autant plus
appréciés qu'un vent glacial traversait le Portissol
ce jour là ! **Le Père Noël s'était même arrêté au**
village pour distribuer quelques friandises aux
enfants qui souhaitaient une photo souvenir !

Etat-civil

Naissances :

Hugo le **18/12/08** à Apt,

fils de Marion et Jérôme BONICI,

petit fils de Bernard et Bernadette TAVERNIER.

Julien le 15/01/09 au Revest,

fils de Fabrice et Yannick GOUIRAN.

Mariages :

Henri Manginot et Gisèle Joliffier, le 31/10/08,

Aurélien Lerutti et Dany Chant, le 10/01/09.

Décès :

Signoret Lina, veuve Grenon, 92 ans,

le 19/12/08 à Manosque,

Bernard **Monique, 75 ans le 31/12/08** à Apt,

Ephrem **Edmond, 82 ans le 31/12/08** à Marseille,

Bringard Jean, 56 ans le 17/01/09 au Revest,

Henoque **Jean, 92 ans le 19/01/09** à Banon.



Directeur de publication et imprimeur:
Raymond Le Moign, Maire de Revest du Bion
Mairie – Avenue Clémenceau

Tel: 04 92 77 22 26 Fax: 04 92 73 28 30

Email: commune.revestdubion@orange.fr - site : www.revestdubion.fr